



Association des chefs
en sécurité incendie du Québec

Communiqué du président, édition 13 août 2009

Suite à la dernière rencontre de l'ACSIQ avec le Ministère de la sécurité publique (MSP), la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au sujet d'une récente décision de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), la FQM et l'UMQ ont fait parvenir à chacune des municipalités une demande de résolution afin de renverser la décision de la CSST quant au nombre de pompiers requis au moment de quitter la caserne à bord du véhicule d'intervention, et non dès le début de l'intervention comme auparavant. Ceci augmenterait considérablement le temps de réponse et affecterait la qualité du service offert aux citoyens du Québec.

Nous désirons donc vous informer par ce communiqué, l'appui de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) à la demande de résolution de la FQM et de l'UMQ. L'ACSIQ recommande à ses membres de présenter à leurs autorités municipales respectives, la proposition de résolution émise par l'UMQ.

En terminant, l'ACSIQ croit fermement que la santé et sécurité au travail des pompiers est prioritaire, et que plusieurs moyens s'offrent à nous pour atteindre cet objectif fondamental.

Salutations,

Jean-Claude Bolduc, président

p.j. Info Express et l'exemple de résolution de l'UMQ